

Politique de l'enfant

PLAN D'ACTION 2017

Naître, grandir, s'épanouir à Montréal :
de l'enfance à l'adolescence

Montréal 

MOT DU MAIRE



En lançant la Politique de l'enfant *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent

grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, j'invitais tous les acteurs municipaux et leurs partenaires à se joindre à nous pour développer le « réflexe enfants » afin qu'en tout temps, nos actions prennent en compte les besoins et les multiples réalités des enfants.

Le Plan d'action de 2017, découlant de la Politique de l'enfant, réitère l'engagement de la Ville à poursuivre et renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants.

Nous avons mobilisé les services centraux, les arrondissements et les organismes régionaux pour mettre en œuvre des actions concrètes qui répondent aux besoins et aux aspirations des enfants et de leurs familles. Seule la mise en commun de l'expertise et des ressources nous permettra de surmonter les obstacles à l'atteinte de l'égalité des chances pour les enfants montréalais.

Les actions s'articuleront autour de cinq axes d'intervention, à l'échelle du quartier. Certaines toucheront la saine alimentation, la persévérance scolaire et la réussite éducative; d'autres favoriseront l'accessibilité et la sécurité des infrastructures ainsi que l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Le soutien aux familles, aux membres et intervenants de la communauté ainsi que leur engagement sont également au cœur de ce plan d'action.

Le temps est venu d'agir. C'est un véritable mouvement pour l'enfance que nous créons ensemble, un legs d'une importance essentielle pour l'avenir de notre métropole.

En permettant aux enfants de naître, grandir et s'épanouir dans les meilleures conditions possible, nous leur offrons la chance de faire du Montréal de demain une ville encore plus solidaire, créative, inclusive et agréable à vivre.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Denis Coderre". The signature is stylized and written in a cursive-like font.

Denis Coderre

MOT DE L'ÉLUE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT



La Politique de l'enfant constitue un engagement résolu et durable de la Ville de Montréal en faveur des citoyens de 17 ans et moins. Sa mise en œuvre par le Plan d'action de 2017 en est la concrétisa-

tion. La démarche entreprise se veut flexible afin de bien prendre en compte les réalités uniques à chaque quartier et les divers vécus des enfants. Une vigie constante permettra également de mettre à profit les connaissances scientifiques qui émergeront au fil des années.

La métropole possède des atouts indéniables pour contribuer à l'épanouissement de ses enfants. Ses services, ses installations et ses partenaires sont déployés sur tout son territoire. Avant la scolarisation, elle peut joindre les familles afin de contribuer à un meilleur départ dans la vie des enfants plus vulnérables. En partenariat avec les écoles, la Ville peut enrichir les activités parascolaires dans tous les domaines. Ses actions se poursuivent également la fin de semaine et en été, proposant aux enfants et aux adolescents des occasions de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement.

S'inspirant des principes de la Politique, ce plan d'action démontre, bien sûr, que la Ville de Montréal agit, mais également qu'elle facilite le travail des nombreux acteurs locaux, qu'elle les accompagne, les soutient et participe à leur concertation. Ainsi, les actions porteuses sont intensifiées, de nouvelles avenues sont explorées et les meilleures pratiques, étudiées et partagées. Dotée d'un budget de 25 millions de dollars sur un horizon de cinq ans, la Politique de l'enfant touche le présent et l'avenir de nos concitoyens les plus précieux. La Ville prendra donc soin d'évaluer ses interventions pour s'assurer de leurs effets concrets et structurants sur le plein épanouissement des enfants et des adolescents.

La responsable de la Politique de l'enfant,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Érika Duchesne'.

Érika Duchesne

MOT DU COMMISSAIRE À L'ENFANCE



C'est avec enthousiasme que j'ai accepté, en septembre 2016, le mandat de commissaire à l'enfance. Au cours des prochaines années, j'aurai le privilège de coordonner la mise en œuvre des actions entreprises dans le

cadre de la Politique de l'enfant et de veiller à leur bon déroulement.

Les derniers mois m'ont permis de rencontrer une grande diversité d'acteurs et de préciser, avec eux, des interventions porteuses et prioritaires qui permettront d'améliorer le quotidien des enfants de 0 à 17 ans. Nous étions tous animés par une même volonté : offrir l'opportunité et créer l'étincelle pour que les enfants réalisent leur plein potentiel et réussissent ce qu'ils entreprennent.

Grâce à la collaboration des services municipaux et des organismes partenaires, ce plan d'action permettra à des milliers d'enfants de connaître un bon départ, d'accéder à des services de qualité, de pratiquer des sports, des loisirs, de s'initier aux arts et de développer leur créativité.

Pour la première année d'implantation de la Politique de l'enfant, les actions seront réalisées prioritairement dans les quartiers où la défavorisation est une réalité préoccupante. Des services directs seront offerts, des actions de promotion et de prévention seront réalisées au bénéfice des enfants et des familles les plus vulnérables.

Outre l'accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre du plan d'action, j'entends rester à l'écoute des besoins des familles et de la communauté, identifier les obstacles, trouver les opportunités, les nouvelles approches et les initiatives qui pourraient être amplifiées et déployées dans de nouveaux quartiers pour les prochaines années.

Devant l'ampleur des défis à relever, il est important d'agir tôt, ensemble et durablement pour assurer un meilleur avenir aux citoyens de demain. Chaque décision que nous prendrons, chaque geste que nous poserons devra avoir un impact positif sur la vie des enfants.

Le commissaire à l'enfance
de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tommy Kulczyk'. The signature is fluid and cursive.

Tommy Kulczyk



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	8
Contexte	9
Principes directeurs	10
Axes d'intervention.....	11
Stratégie d'action locale	12
Plan d'action 2017.....	13
Axe 1 – La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains.....	13
Axe 2 – La sécurité alimentaire et la saine alimentation	15
Axe 3 – La persévérance scolaire et la réussite éducative	15
Axe 4 – L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	17
Axe 5 – Les familles et les communautés	20
La Ville à l'écoute	24
Mécanismes de suivi et évaluation.....	25

INTRODUCTION

Créative et dynamique, Montréal figure au palmarès des villes où il fait bon vivre en Amérique du Nord. Plus d'un quart de million de familles avec enfants à la maison ont choisi d'y habiter.

Le développement du plein potentiel et l'épanouissement des enfants sont au cœur des priorités de la Ville de Montréal. Au cours des dernières années, celle-ci s'est dotée d'un ensemble de politiques, plans d'action et stratégies d'intervention en faveur des enfants et des familles. Une panoplie d'activités culturelles, sportives et de loisirs qui répondent aux goûts et aux attentes de chacun, tant dans les installations municipales que dans plus d'une centaine d'associations, d'écoles et d'organismes, leur sont offertes. Un réseau de transport collectif, des pistes cyclables, des parcs, des ruelles vertes et de nombreux projets liés au développement durable leur permettent de bénéficier à la fois de la ville et de la nature. La Ville joue également un rôle actif en matière d'habitation, de sécurité alimentaire et de soutien à la réussite scolaire.

Comme dans toute grande ville, force est d'admettre que les citoyens ne profitent pas tous également des avantages que Montréal procure. Le faible revenu de plusieurs familles et l'isolement qu'il peut générer sont des réalités préoccupantes.

En adoptant la Politique de l'enfant *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence* et le Plan d'action de 2017, la Ville annonce donc sa détermination à renforcer son action et son soutien afin que tous les enfants de 0 à 17 ans puissent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Que chacun ait l'opportunité de se réaliser et de réussir ce qu'il entreprend.

Montréal compte :

- 24 grands parcs;
- 300 ruelles vertes;
- 788 km de voies cyclables;
- 170 camps de jour;
- 122 piscines, 109 pataugeoires et 177 jeux d'eau;
- 34 arénas, 40 centres sportifs, 255 patinoires extérieures et près de 1 000 terrains sportifs (soccer, football, tennis, balle, athlétisme, etc.).

CONTEXTE

Montréal présente des traits distincts de l'ensemble du Québec, qui guident les actions menées auprès des enfants. On y observe :

- Une présence considérable de défavorisation. Près de 30 %¹ des jeunes de moins de 18 ans vivent dans des ménages à faible revenu;
- Un bassin important d'élèves issus de l'immigration. La proportion d'élèves immigrants au sein des écoles montréalaises est en augmentation constante. De 45,5 % en 1998, elle est passée à 62,2 % en 2014. Dans certains quartiers, les élèves issus de l'immigration peuvent représenter jusqu'à 74,6 % de la population scolaire²;
- Un taux élevé de décrochage scolaire. En 2013, 20,8 % des jeunes Montréalais ont décroché avant d'avoir obtenu un premier diplôme, comparativement à 17,8 % pour l'ensemble du Québec³;
- Un grand nombre de familles isolées, qui ne profitent pas des ressources et des services dont elles ont besoin pour des raisons culturelles, socioéconomiques ou liées à l'accessibilité.

Afin de relever ces défis, la Ville de Montréal a adopté en juin 2016 la nouvelle Politique de l'enfant, dans laquelle elle entend offrir équitablement les conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants montréalais de 0 à 17 ans, et ce, quels que soient leurs milieux.

Pour y parvenir, la Ville invite les acteurs municipaux et leurs partenaires à développer le « réflexe enfants » en intensifiant leurs actions, en concertation, et en adaptant celles-ci aux besoins ainsi qu'aux multiples réalités des enfants.

La Ville reconnaît également la nécessité de mettre en commun l'expertise et les ressources présentes dans le milieu et d'encourager la coordination des efforts entre les différents intervenants.

Basé sur les cinq principes directeurs et les cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant, ce premier plan d'action propose donc une série de mesures concrètes à être réalisées par les services centraux, les arrondissements et les organismes régionaux.

En 2017, la Ville consacrera 5 M\$ aux différentes mesures énoncées dans ce plan d'action.

1. Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*.

2. Réseau réussite Montréal.

3. Réseau réussite Montréal.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Plan d'action de 2017 est fondé sur cinq principes directeurs qui guideront les actions de la Ville et de ses partenaires :

1 L'inclusion de tous les enfants

La Ville veut contribuer à inclure tous les enfants de 0 à 17 ans au sein de la collectivité montréalaise : filles et garçons aux diverses identités ethniques, culturelles, religieuses, de genres, de toutes conditions sociales et de santé.

2 L'écoute des besoins

Le développement de l'enfant étant influencé par différents environnements et une multitude d'acteurs, la Ville s'emploiera à connaître les besoins des enfants, des familles et de leurs milieux de vie, notamment par une écoute active, et à répondre à ces besoins en collaboration avec ses partenaires.

3 L'accompagnement vers l'autonomie

Cette politique veut renforcer les capacités des enfants et de leurs familles à être des acteurs de leur propre épanouissement. En conséquence, la Ville entend favoriser les approches et les interventions qui accompagnent les enfants et leurs familles vers l'autonomie.

4 La flexibilité des réponses

Chaque communauté, chaque quartier a développé des interventions adaptées aux besoins des enfants qui y vivent. La Ville veut respecter ces acquis et, pour cela, favoriser des interventions différenciées pouvant être modulées selon les lieux, les changements sociaux qui se produisent et les nouveaux défis qui se présentent.

5 Le travail en partenariat

De nombreuses organisations travaillent déjà de concert pour offrir des services et réaliser des projets et des programmes en faveur des enfants et de leurs familles. En se basant sur cette formule gagnante, la Ville souhaite faciliter les arrimages et favoriser les interventions complémentaires et enrichissantes.

AXES D'INTERVENTION

Les actions qui découleront du plan d'action s'articuleront autour des axes suivants :

1 **La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains**

Offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu et à la découverte, conçu et aménagé de manière sécuritaire, attrayante et universellement accessible.

2 **La sécurité alimentaire et la saine alimentation**

S'assurer de rendre l'alimentation saine accessible aussi bien économiquement que géographiquement, en tenant compte du développement durable.

3 **La persévérance scolaire et la réussite éducative**

Intensifier les interventions qui favorisent la persévérance scolaire et la réussite éducative et qui incitent les enfants à prendre une part active dans leur communauté.

4 **L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**

Préserver et enrichir une offre de services culturels, sportifs et de loisirs dans les quartiers et à l'échelle métropolitaine tout au long de l'année, afin que tous profitent des mêmes opportunités et puissent développer diverses habiletés et de saines habitudes de vie.

5 **Les familles et les communautés**

Souligner et favoriser la mobilisation des acteurs des principaux lieux d'appartenance et d'ancrage des enfants, leur montrer l'importance de leur contribution et susciter leur engagement.

STRATÉGIE D'ACTION LOCALE

Pour répondre aux particularités locales, la Ville de Montréal privilégie un modèle d'action adapté aux enjeux et aux besoins spécifiques de chaque quartier. Les mesures présentées dans le Plan d'action de 2017 s'appliqueront prioritairement dans les neuf quartiers suivants, où la défavorisation sociale et la vulnérabilité scolaire représentent des enjeux préoccupants :

**Cloverdale, Côte-des-Neiges,
Hochelaga-Maisonneuve,
Montréal-Nord, Parc-Extension,
Petite-Bourgogne, Saint-Michel,
Saint-Pierre et Verdun.**

D'autres quartiers seront retenus au cours des prochaines années afin d'y déployer les mesures les plus structurantes, capables de répondre aux besoins de tous les enfants montréalais.



PLAN D'ACTION 2017

AXE 1 – LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES ENVIRONNEMENTS URBAINS

Objectif 1.1 – Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte

ACTIONS

- 1 Élaborer deux guides à l'intention des arrondissements, des éco-quartiers et des comités de citoyens :
 - Guide d'implantation de ruelles vertes à Montréal
 - Guide d'aménagement de ruelles actives et sécuritaires à Montréal

Mise en œuvre : Regroupement des éco-quartiers

CIBLES

- Réalisation des deux guides

- 2 Intensifier et bonifier l'offre de services auprès des enfants de 6 à 13 ans et de leurs parents, dans deux parcs-nature de Montréal

Mise en œuvre : Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal – Ville de Montréal

- Participation de 500 enfants et de 20 parents
- Réalisation de 6 parcours cyclistes d'interprétation de la nature dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-de-Liesse
- Organisation et promotion d'un concours de glissade sur neige, pour 2018, au parc-nature de Bois-de-Liesse
- Ajout de 18 navettes

- 3 Terminer l'inventaire cartographié des ressources et des équipements municipaux s'adressant aux enfants de 0 à 17 ans

Mise en œuvre : Service des infrastructures, de la voirie et des transports – Ville de Montréal

- Production d'une carte indiquant le nombre, l'étendue et la localisation des ressources (parcs, écoles, ruelles vertes, rues piétonnes et placotoirs, mesures ludiques et de design actif) et des équipements disponibles

ACTIONS

- 4 Favoriser des projets d'aménagement accessibles, sécuritaires, favorisant l'action et le jeu pour les enfants de 0 à 17 ans, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes partagées

Mise en œuvre : Service des infrastructures, de la voirie et des transports – Ville de Montréal

- 5 Implanter et faire la promotion des mesures et des pièces de mobilier adaptées aux enfants de 0 à 17 ans

Mise en œuvre : Service des infrastructures, de la voirie et des transports – Ville de Montréal

- 6 Animer les espaces publics durant la saison estivale : parcs, aires de jeux, aires de promenade, etc.

Mise en œuvre : arrondissements

- 7 Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants

Mise en œuvre : arrondissements

- 8 Recenser les actions municipales destinées aux enfants en saison estivale et dégager les pratiques ayant le plus d'impacts positifs selon les groupes d'âge

Mise en œuvre : Concertation Montréal

CIBLES

- Modification des critères de sélection des projets du programme
 - Production d'un guide d'accompagnement à l'intention des chargés de projet et de fiches de conception technique précisant les mesures ludiques à mettre en place pour les enfants
-
- Évaluation de la mise en œuvre d'un concours de design pour développer une ou des mesures et une ou des pièces de mobilier ludiques et interactives, adaptées aux enfants
 - Implication dans le regroupement *Montréal, physiquement active*, visant notamment à favoriser le design actif à Montréal
-
- Offre de nouvelles activités estivales dans les espaces publics des 9 quartiers ciblés
-
- Mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité et d'accessibilité dans les espaces publics des 9 quartiers ciblés
-
- Production d'un répertoire des actions municipales en cours et en développement
 - Établissement d'une liste des bonnes pratiques selon les groupes d'âge

AXE 2 – LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA SAINE ALIMENTATION

Objectif 2.1 – Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée

ACTIONS

- 1 Offrir un petit-déjeuner équilibré aux élèves des écoles primaires et secondaires

Mise en œuvre : Club des petits déjeuners

CIBLES

- Participation de 25 écoles primaires et secondaires
- Distribution de petits-déjeuners à 4 600 enfants

AXE 3 – LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Objectif 3.1 – Contribuer à réduire le pourcentage d'enfants de la maternelle qui sont vulnérables dans au moins un domaine de la maturité scolaire

- 1 Offrir gratuitement le programme d'activités motrices Karibou aux enfants de 1 à 5 ans et à leurs parents

Mise en œuvre : Sports Montréal

- Participation de 1 500 enfants et de 1 500 parents
- Déploiement du programme dans 9 organisations

- 2 Soutenir l'organisation du Grand Rendez-vous montréalais « Comment vont nos tout-petits? », visant le développement, le bien-être et la réussite éducative des enfants de 0 à 5 ans – évènement prévu à l'automne 2018 ou au printemps 2019

Mise en œuvre : Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

- Promotion de l'évènement et organisation logistique
- Réalisation d'un vox pop auprès des enfants

- 3 Appuyer la concertation régionale en matière de petite enfance (0 à 5 ans)

Mise en œuvre : Concertation Montréal

- Participation à la concertation régionale touchant la petite enfance
- Promotion et diffusion de l'information pertinente sur la petite enfance

Objectif 3.2 – Contribuer à l’atteinte et au dépassement de la cible ministérielle du taux de diplomation des jeunes Montréalais, fixée à 77 % d’ici 2020

ACTIONS

- 1 Soutenir l’organisation du Grand Rendez-vous montréalais « Comment vont nos jeunes? », visant le développement, le bien-être, la santé et la réussite éducative des enfants de 6^e année – évènement prévu au printemps 2018

Mise en œuvre : Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal

- 2 Appuyer les actions favorisant la persévérance et la réussite scolaires auprès des enfants de 0 à 17 ans, selon une approche territoriale

Mise en œuvre : Réseau réussite Montréal

- 3 Assurer la coordination et l’animation des démarches concertées multisectorielles favorisant les transitions scolaires préscolaire/primaire, primaire/secondaire, secondaire/collégial

Mise en œuvre : Concertation Montréal

- 4 Faciliter l’abonnement en ligne des élèves du primaire et du secondaire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l’Île aux bibliothèques de Montréal, au moyen de l’intranet de la commission scolaire

Mise en œuvre : Direction des bibliothèques du Service de la culture – Ville de Montréal

CIBLES

- Planification du déroulement de la journée et conception du plan de communication de l’évènement
- Réalisation d’un vox pop auprès des enfants

- Intervention auprès de 26 000 enfants
- Mobilisation et concertation des intervenants en persévérance et réussite scolaires
- Élaboration de 3 plans d’action locaux
- Mise en œuvre de 9 actions locales

- Coordination et animation des démarches concertées
- Analyse des actions en cours ou en développement
- Proposition d’actions cohérentes et complémentaires, au bénéfice de chaque réseau

- Augmentation de 10 % du taux d’abonnement, soit 1 750 nouveaux élèves abonnés

ACTIONS

- 5 Fournir une aide matérielle (fournitures scolaires, vêtements neufs) aux élèves du primaire et du secondaire issus de milieux défavorisés et offrir des services d'urgence (vêtements, lunettes, médicaments, soins dentaires) aux familles

Mise en œuvre : Jeunesse au Soleil

CIBLES

- Mobilisation de 50 écoles primaires et secondaires
- Soutien à 500 enfants et fourniture de services à 500 familles

Objectif 3.3 – Inciter les jeunes à prendre une part active dans leur communauté

- 1 Favoriser la participation citoyenne des élèves du primaire (2^e cycle) et du secondaire avec les formations « Prends ta place à l'école » et « Prends ta place dans ta communauté »

Mise en œuvre : Forum jeunesse de l'île de Montréal, instance jeunesse de Concertation Montréal

- Tenue de 20 activités de formation dans les écoles primaires et secondaires et les organismes jeunesse

AXE 4 – L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

Objectif 4.1 – Faciliter les déplacements des jeunes de 6 à 17 ans

- 1 Distribuer, par l'intermédiaire des écoles, des camps de jour et des organismes, des laissez-passer aux jeunes de 6 à 17 ans pour faciliter leurs déplacements en bus et en métro vers une activité culturelle, de sport et de loisir

Mise en œuvre : Société de transport de Montréal

- Distribution de 155 000 laissez-passer
- Facilitation de 435 800 déplacements

Objectif 4.2 – Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs

ACTIONS

- 1 Créer et gérer un fonds qui couvrira les frais d'inscription aux activités culturelles, sportives et de loisirs, de même que les coûts de matériel et d'équipement pour les jeunes de 6 à 17 ans

Mise en œuvre : Fondation du Grand Montréal et Centre de Référence du Grand Montréal

- 2 Offrir à un plus grand nombre d'écoles primaires et secondaires l'accès gratuit aux institutions de l'Espace pour la vie : Biodôme, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium Rio Tinto Alcan

Mise en œuvre : Espace pour la vie

- 3 Faciliter l'accès des enfants de 3 à 17 ans au Musée des beaux-arts de Montréal

Mise en œuvre : Musée des beaux-arts de Montréal

- 4 Faciliter l'accès des jeunes de 6 à 17 ans aux activités culturelles proposées dans le Quartier des spectacles

Mise en œuvre : Quartier des spectacles

- 5 Soutenir l'expression des jeunes de 12 à 17 ans au moyen d'activités et de projets artistiques et culturels

Mise en œuvre : Oxy-Jeunes

CIBLES

- Offre de soutien à 2 500 enfants

- Participation de 50 écoles primaires et secondaires

- Mise en place d'un mécanisme facilitant les déplacements des enfants vers le musée

- Mise en place d'une concertation pour trouver des solutions aux contraintes inhérentes aux particularités du centre-ville

- Participation de 800 jeunes et prise de contact avec 1 000 adultes
- Offre de 250 heures d'activités : répétitions, ateliers de création et de mentorat
- Production et présentation de 2 spectacles multidisciplinaires

ACTIONS

- 6** Offrir aux enfants de 6 à 12 ans fréquentant les camps de jour municipaux des ateliers de médiation en vue des représentations théâtrales de La Roulotte

Mise en œuvre : Service de la culture – Ville de Montréal

- 7** Soutenir la réalisation de projets éducatifs en art mural avec des enfants de 12 à 17 ans qui résident en habitations à loyer modique (HLM)

Mise en œuvre : MU

- 8** Implanter un programme éducatif d'éveil musical pour les enfants vulnérables de 1 à 5 ans

Mise en œuvre : Jeunes musiciens du monde

- 9** Poursuivre le prêt d'instruments de musique (guitare, basse, violon, ukulélé, clavier, tambour et xylophone) dans les bibliothèques publiques de Montréal

Mise en œuvre : Direction des bibliothèques du Service de la culture – Ville de Montréal

- 10** Offrir aux enfants de 5 à 12 ans des activités sportives dans les parcs, la fin de semaine

Mise en œuvre : Institut Pacifique

- 11** Initier à la pratique sportive les enfants de 6 à 12 ans fréquentant les camps de jour

Mise en œuvre : Sports Montréal

CIBLES

- Participation de 300 enfants
- Tenue de 20 ateliers dans 10 camps de jour

- Participation de 1 800 enfants
- Offre de 90 ateliers
- Création de 9 murales

- Participation de 600 enfants
- Engagement de 40 partenaires

- Promotion de l'initiative auprès des jeunes âgés de 14 à 17 ans

- Participation de 400 enfants

- Participation de 3 200 enfants

AXE 5 – LES FAMILLES ET LES COMMUNAUTÉS

Objectif 5.1 – Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts

ACTIONS

- 1 Élaborer et mettre en place le projet pilote de formation communautaire *Familles-Enfants-Réseaux* (FER), visant à outiller les enfants et les familles pour contribuer au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans les quartiers d'Hochelaga-Maisonneuve, de Côte-des-Neiges, de Saint-Pierre et de Parc-Extension, avec l'appui du Centre de pédiatrie sociale et des groupes communautaires locaux

Mise en œuvre : Fondation du Dr Julien

CIBLES

- Mise sur pied de 6 modules de formation pour les enfants, les adolescents et les adultes
- Prestation de 624 heures de formation
- Mobilisation de 48 formateurs experts
- Participation de 300 enfants et adolescents et de 300 adultes

- 2 Implanter un projet d'éducation à la sexualité saine et aux relations égalitaires pour les enfants de 0 à 5 ans

Mise en œuvre : Fondation Marie-Vincent

- Développement des outils
- Mobilisation de 25 intervenants
- Observation de 25 enfants de 3 à 5 ans
- Participation de 75 parents

Objectif 5.2 – Assurer la promotion de l'accréditation « Municipalité amie des enfants » de la Ville de Montréal

ACTIONS

- 1 Souligner annuellement la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2017

Mise en œuvre : Service de la diversité sociale et des sports – Ville de Montréal

- 2 Reconnaître l'important apport d'acteurs montréalais à l'épanouissement des enfants en décernant le prix Réflexe enfants

Mise en œuvre : Service de la diversité sociale et des sports – Ville de Montréal

CIBLES

- Organisation d'un évènement soulignant la Journée internationale des droits de l'enfant

- Création et remise du prix Réflexe enfants

Objectif 5.3 – Assurer la sécurité des enfants et de leurs familles

- 1 Assurer la vérification des antécédents judiciaires de tous les employés et bénévoles impliqués auprès des enfants pour la mise en œuvre du Plan d'action de 2017

Mise en œuvre : Service de police de la Ville de Montréal

- 2 Soutenir la mise sur pied, durant la période hivernale, d'une maison éducative gonflable visant à sensibiliser les jeunes à la sécurité à l'égard du feu et à l'importance de la prévention des incendies

Mise en œuvre : Service de sécurité incendie de Montréal

- Mise en place d'un mécanisme de vérification des antécédents judiciaires

- Mobilisation de 1 500 CPE et écoles pour joindre 250 000 enfants de 3 à 17 ans

Objectif 5.4 – Contribuer au soutien des familles

ACTIONS

- 1 Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants

Mise en œuvre : arrondissements

CIBLES

- Mise en œuvre de mesures favorables aux familles dans les 9 quartiers ciblés

- 2 Favoriser l’allaitement maternel au moyen de formations et d’activités de promotion dans les commerces et les établissements

Mise en œuvre : Nourri-Source Montréal

- Formation de 16 marraines d’allaitement
- Accréditation de 50 commerces et établissements supplémentaires
- Tenue d’une tournée d’information et de sensibilisation

Objectif 5.5 – Favoriser le dialogue entre les générations

- 1 Réaliser un projet visant la formation et l’accompagnement d’organismes pour la mise en place d’activités intergénérationnelles

Mise en œuvre : Intergénération Québec

- Participation de 18 organismes
- Tenue d’activités joignant 1 350 jeunes et 90 personnes âgées

LES ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont une bonne connaissance des enjeux et des services touchant leurs territoires ainsi que des individus et des organisations qui les animent. Pour l'année 2017, une enveloppe budgétaire de 1 M\$ sera allouée aux huit arrondissements dont le territoire comprend un ou deux des neuf quartiers ciblés, afin de soutenir la réalisation de mesures locales favorables aux enfants et à leurs familles.

En collaboration avec les organismes locaux, les arrondissements mettront en place des actions concrètes répondant aux priorités suivantes :

- Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants.
- Animer l'espace public (parcs, aires de jeux, aires de promenade, etc.), durant la saison estivale.
- Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

Ces mesures permettront d'améliorer la qualité de vie des familles dans les quartiers, ainsi que d'aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte pour les enfants de 0 à 17 ans.



LA VILLE À L'ÉCOUTE

Pour s'assurer de répondre aux besoins des enfants, la Ville de Montréal entend également être à l'écoute des jeunes, de leurs parents et de la société civile de manière à mieux comprendre les enjeux qui les préoccupent tant à l'échelle des quartiers qu'à celle de la métropole.

Dans cet esprit, la Ville a saisi l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal pour créer une plateforme d'expression et mettre en place le projet #JEUNESSE375MTL. Par ce projet coordonné par le Forum jeunesse de l'île de Montréal, l'instance jeunesse de Concertation Montréal, des enfants et des jeunes auront l'occasion de faire entendre leurs idées, leurs réflexions et leurs rêves pour le Montréal de demain. En conclusion de l'exercice, un vaste sommet de la jeunesse se tiendra au printemps 2017. Cet événement rassemblera 25 enfants de moins de 12 ans et 375 jeunes âgés de 12 à 30 ans.

Par ailleurs, la Ville aura l'occasion de consulter la population sur la place des enfants au sein de la société avec *La Caravane de la démocratie*, un projet lancé par le Bureau de la présidence du conseil de la Ville de Montréal. Composée d'élus locaux et de représentants du Conseil jeunesse, du Conseil interculturel, du Conseil des Montréalaises, de l'Ombudsman, du Service de la diversité sociale et des sports, des commissions permanentes, de l'Office de consultation publique de Montréal et du président du conseil de ville, la Caravane se déplacera à la rencontre des citoyennes et des citoyens pour les encourager à participer activement à la vie publique et démocratique. L'élue responsable de la Politique de l'enfant et le commissaire à l'enfance profiteront de cette occasion pour connaître les besoins, les attentes et les préoccupations des participants à l'égard des enfants.

La Ville s'associe également au mouvement Amplifier Montréal, qui vise à faire de la métropole une ville plus inclusive, plus résiliente et plus innovante pour les enfants. Cette initiative regroupe plusieurs partenaires du milieu philanthropique et de l'innovation sociale à Montréal, tels que la Fondation de la famille J.W. McConnell, la Fondation Mirella et Lino Saputo, la Fondation du Grand Montréal, la Fondation Lucie et André Chagnon, Centraide du Grand Montréal, la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et le Chantier de l'économie sociale. Grâce à la contribution financière de ses partenaires, Amplifier Montréal s'engage à investir un minimum de 500 000 \$ pour soutenir le mouvement en faveur de l'enfance, suscité par la Politique de l'enfant. Cet investissement permettra de :

- Réaliser le projet *Tours de table*, soit une discussion sur la façon dont les jeunes voient et rêvent Montréal, dans un minimum de 50 écoles primaires et secondaires.
- Soutenir le projet *Signes vitaux du grand Montréal*, lancé par la Fondation du Grand Montréal et visant notamment à faire le portrait et le bilan de santé des enfants du grand Montréal.
- Dresser des portraits qualitatifs de la vie des jeunes d'aujourd'hui, dans un minimum de quatre quartiers montréalais.
- Soutenir des projets existants qui proposent des solutions innovantes aux enjeux et défis abordés dans les trois projets ci-dessus.

Dans les domaines qui touchent tout particulièrement l'enfance, la Ville de Montréal continuera de suivre de près les progrès scientifiques et participera activement à la concertation et aux rencontres de réflexion avec ses partenaires.

MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Coordination

Le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal assurera la coordination de la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action de 2017.

Commissaire à l'enfance

Au Service de la diversité sociale et des sports, le commissaire à l'enfance coordonnera la mise en œuvre des plans d'action liés à la Politique de l'enfant et veillera à leur bon déroulement. Il devra s'assurer que le « réflexe enfants » sera pris en compte par l'ensemble des services centraux de la Ville dans le déploiement de projets, de programmes et d'activités. Il prendra soin de créer des ponts avec les organismes partenaires et de déterminer, en collaboration avec le milieu, les besoins communs, les obstacles, les services manquants ou peu accessibles, de même que les actions porteuses qui pourraient être étendues à d'autres secteurs.

Responsables en arrondissements

Pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action de 2017 dans les quartiers, un responsable politique et un responsable administratif seront nommés dans chaque arrondissement.

Comité de vigie

Un comité de vigie, formé de représentants de divers horizons, sera mis sur pied en 2017. Son rôle sera de s'assurer de la prise en compte des besoins des enfants dans le déploiement des actions liées à la Politique de l'enfant. Pour ce faire, le comité assurera une veille stratégique, notamment en ce qui a trait aux changements sociaux et aux besoins émergents des enfants, des adolescents et de leurs familles. L'objectif est de s'assurer de la pertinence des réponses apportées pour la mise en œuvre de la politique.

Évaluation

La Ville prendra soin d'évaluer l'impact de ses interventions pour s'assurer de la portée concrète et structurante de la politique et de son effet sur le plein épanouissement des enfants. Une méthode d'évaluation continue et participative sera mise en place tout au long de la mise en œuvre du plan d'action, en collaboration avec le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM).

Coordination et rédaction

Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal

Graphisme

Service des communications
Ville de Montréal
15839 (01-17)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

978-2-7647-1498-0 (version imprimée)

978-2-7647-1499-7 (version pdf)



**POLITIQUE
DE L'ENFANT**
Naître, grandir,
s'épanouir à Montréal

